



CDD en remplacement d'un congés maternité

Par **sytchev27**, le **11/07/2012 à 10:24**

Bonjour,

ma femme travaille actuellement en CDD en tant qu'employée commerciale dans un supermarché.

Elle est censée remplacer une personne en congés parental.

Dans la réalité elle remplace une personne de la société qui elle-même remplace la personne en congés parental.

Est-ce légal ?

La personne en congés parental était à plein temps, ma femme ne devrait-elle pas obtenir un contrat de la même durée de travail ?

Par **P.M.**, le **11/07/2012 à 13:48**

Bonjour,

Si c'est mentionné au contrat de travail, le remplacement "en cascade" est légal et il peut être partiel...

Par **sytchev27**, le **11/07/2012 à 14:11**

merci pour la réponse